

S.E.L.A.R.L.

ALARET Arnaud – ARNAL Jérôme

Commissaires de Justice associés
COMPETENCE NATIONALE

25, Rue Mailhes
BP 118
12201 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX
☎ 05.65.45.21.13
☎ 05.65.45.47.36
✉ contact@alaretarnal12.fr

Bureau annexe :30, Esplanade Jean Jaurès
12300 DECAZEVILLE

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE



**COMMISSAIRES
DE JUSTICE**

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

ET LE DIX-SEPT FEVRIER

à ghoo

Je soussigné Maître ALARET Arnaud, Commissaire de Justice associé, titulaire d'un office de commissaire de justice associé, membre de la SELARL ALARET - ARNAL, Commissaires de Justice à VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE (12) 25, rue Mailhes

Agissant en vertu :

D'un jugement rendu par le Tribunal de commerce de RODEZ (12) chambre des procédures collectives en date du 24.01.2023, RG 2023 000043,

Nous désignant afin de procéder aux opérations d'inventaire dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de :

Monsieur GROS Fabrice, exploitant un fonds de commerce de boulangerie pâtisserie, immatriculé au registre du commerce et des sociétés de RODEZ sous le numéro 517 745 030 et ayant son siège social à MONTEILS (12) Le Bourg

Déférent à cette réquisition, je me suis transporté à MONTEILS (12) Le Bourg, où là étant en présence de Monsieur GROS Fabrice, il a été procédé à l'inventaire et la prise des biens suivants.

S.E.L.A.R.L.

ALARET Arnaud – ARNAL Jérôme

Commissaires de Justice associés

25, Rue Mailhes
BP 118
12201 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE CEDEX
☎ 05.65.45.21.13
☎ 05.65.45.47.36
✉ contact@huissiers12.fr

*Bureau annexe :30, Esplanade Jean Jaurès
12300 DECAZEVILLE*

ETAT DESCRIPTIF ET ESTIMATIF DES ACTIFS MOBILIERS ET CORPORELS

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE :

M. GROS Fabrice, Louis
Le Bourg
12200 MONTEILS

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

LIQUIDATEUR JUDICIAIRE :

Maître Christine DAUVERCHAIN
2, rue St come 34000 MONTPELLIER

RECAPITULATIF EN EUROS

	Valeur d'exploitation en TTC	Valeur de réalisation en TTC
<u>I. MOBILIER</u>	1.110,00	230,00
<u>II. MATERIEL D'EXPLOITATION</u>	21.620,00	7.240,00
<u>III- LES VEHICULES</u>	11.000,00	7.000,00
<u>TOTAL</u>	<u>33.730,00</u>	<u>14.470,00</u>

DESCRIPTION	Valeur d'exploitation	Valeur de réalisation
I. MOBILIER		
<i>Magasin</i>		
Un ensemble comptoir et vitrines sèche et réfrigérée en "L" de couleur rose et moulures bois, avec présentoir confiserie, casiers stratifiés	1.000,00	200,00
Un présentoir à pain en applique en bois, couleur vert anis	80,00	30,00
Un petit meuble d'appoint, couleur vert anis	10,00	Mémoire
Une panetière en bois, 5 niveaux	20,00	Mémoire
II. MATERIEL D'EXPLOITATION		
<i>Magasin</i>		
Une balance électrique GRUPO EPELSA ECO	150,00	80,00
Une trancheuse à pain RENOV BVBA	250,00	180,00
Une armoire réfrigérée à boisson - 1 porte	180,00	120,00
Un four électrique à soles COGERAM - 2 niveaux - inutilisé	Mémoire	Mémoire
Un diable minotier en bois	30,00	20,00
2 gondoles d'appliques	30,00	10,00
<i>Laboratoire</i>		
Une échelle à cercles	80,00	40,00
50 cercles inox de différentes tailles	120,00	70,00
11 caisses à pains en PVC beige	150,00	100,00
Une échelle pâtissière	200,00	120,00
Un plan de travail inox à plateau marbre, tablette d'entre-jambe et 4 tiroirs	350,00	250,00
Un robot batteur pâtissier SANTOS LABOVIDA 6 L, avec cuve, feuille et fouet	350,00	250,00
Un laminoir MMM ancien modèle	400,00	300,00
Un batteur REX BX40 (09/95) avec 2 cuves d'environ 8 et 15 litres, crochet, feuille et fouet	600,00	400,00

Un four pâtissier, sans marque apparente, piètement inox avec échelle	3.000,00	1.000,00
Un réfrigérateur vertical LIEBHERR PROFILINE - réserve quant à son état de fonctionnement	Mémoire	Mémoire
Une plaque à induction professionnelle HENDI 3500 W	120,00	80,00
Un four micro-ondes MOULINEX usagé	Mémoire	Mémoire
Une tour inox sec à 2 portes, 3 tiroirs et un bac roulant 100 kgs	350,00	250,00
Un congélateur vertical sans marque apparente usagé	120,00	60,00
Un lave main inox commande genou	110,00	60,00
Une plonge inox, 1 bac, 1 égouttoir, environ 120 cm	180,00	120,00
Un surgélateur, ancien modèle de marque HIBERNO	160,00	100,00
Un réchaud 2 feux gaz inox MORICE sur piètement inox	120,00	80,00
Une étagère métallique	20,00	Mémoire
2 échelles pâtisseries roulantes	150,00	100,00
Grilles et plaques inox (50 et 30 environ)	70,00	40,00
Batterie de cuisine : 9 culs de poule de différente contenance, 5 casseroles inox ou alu, 10 fouets, Différentes douilles, 3 spatules, 1 marquise, 1 cuillère en bois, Cônes à pâtisserie, 1 écumoire, 1 chinois, 1 passoire	200,00	120,00
Un aspirateur pro 2 moteurs ASP80, 80 litres (air/eau)	100,00	40,00
Un pétrin LOISELET S100 (1987)	1.000,00	400,00
Un pétrin REX GL 100 litres N°19941	1.200,00	600,00
Une échelle roulante capacité 17 bacs	120,00	40,00
Un tour inox piètement bois, plateau inox à dossier d'environ 2,5 m	120,00	80,00
Une diviseuse BERTRAND 16 divisions en fonte	500,00	200,00
Une façonneuse MECAPATE MERABD TREGOR accouplée à une balancelle Sté Parisienne de façonneuse type 243 (180 pièces)	1.000,00	300,00
Un chariot filet à pains sur plaques (72 flutes - 18 baguettes)	180,00	120,00

Un chariot parisienne inox et 14 grilles	150,00	100,00
2 chariots parisiennes métal et 13 grilles	240,00	120,00
1 chariot parisienne métal et bois	120,00	80,00
Environ 73 paniers osier à panetons	80,00	30,00
Un four à soles BONGARD CERVAP, fioul 9 bouches sur 3 niveaux (1989) 18m² avec enfourneur automatique C9 - <i>la lumière ne fonctionne pas - système de ventilation HS, la poignée de la bouche en haut à droite est cassée</i>	5.000,00	300,00
Une étude à croissant inox 16 plaques - <i>Hors service</i>	Mémoire	Mémoire
Environ 30 couches	120,00	80,00
Une chambre froide démontable TIBILETTI d'environ 3m² - groupe à l'extérieur	1.000,00	200,00
Une chambre de pousse démontable BONGARD (0 à 40 °) (2010 environ 1,20 * 1 m sur 2 m de haut	3.000,00	600,00
Une chambre de fermentation, PAVAILLER - <i>la révision n'a pas été faite</i>	200,00	Mémoire
III- LES VEHICULES		
MERCEDES CITAN, 109 CDI, couleur Blanc - immatriculé DN-418-XE	11.000,00	7.000,00
<i>immatriculation : DN-418-XE</i>		
<i>année : 09/02/2015</i>		
<i>kilomètres : 195249</i>		
<i>type : fourgon</i>		
<i>impact sur la portière -conducteur</i>		

FIN DES OPERATIONS
le DIX-SEPT FEVRIER
DEUX MILLE VINGT TROIS
à 10 h 35

Maître ALARET Arnaud

Commissaire de Justice



LIQUIDATION JUDICIAIRE GROS FABRICE - MONTEILS

[illegible]













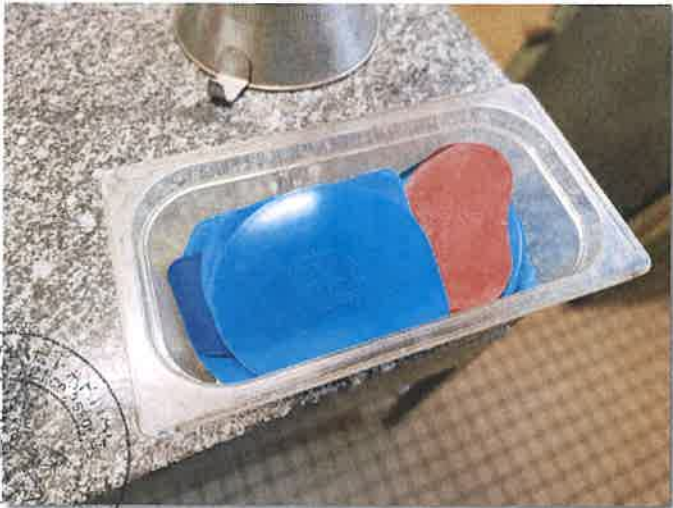










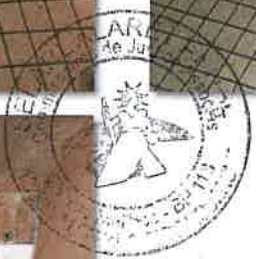


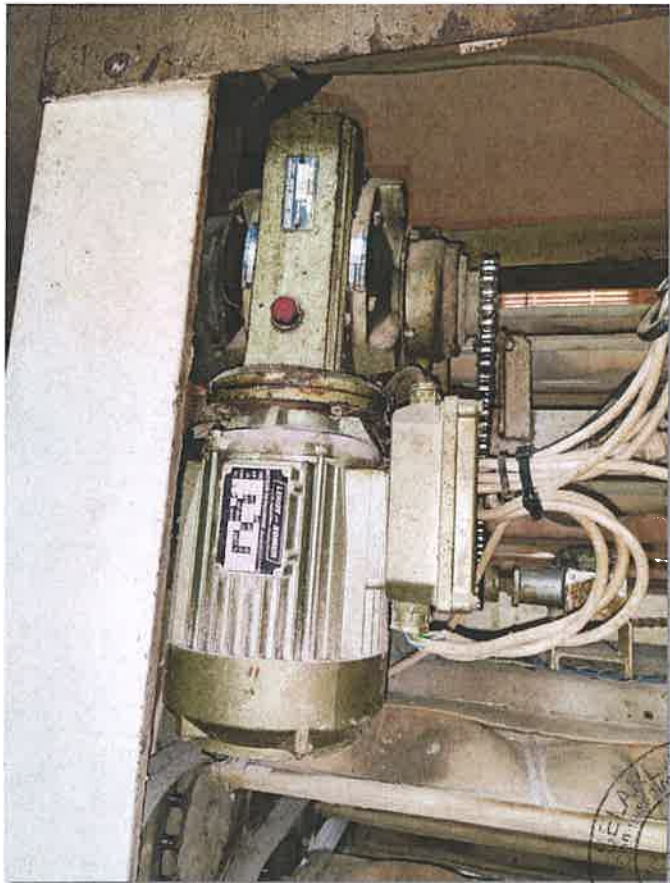




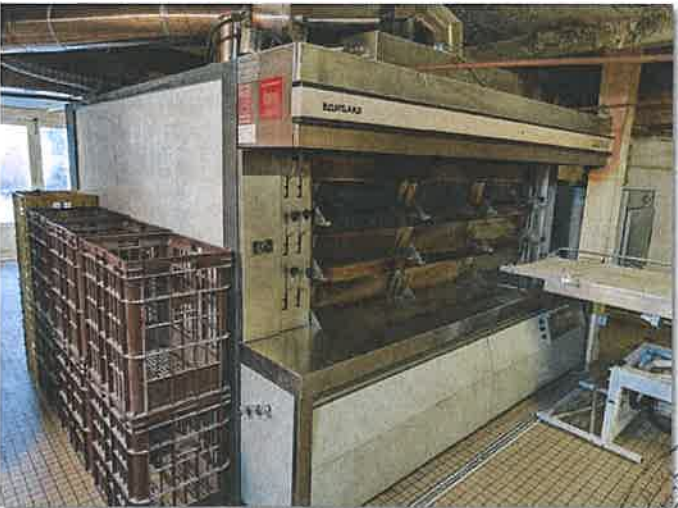


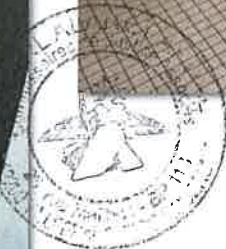










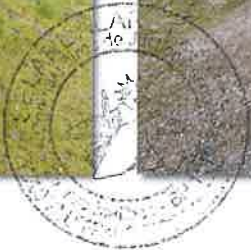














NUMERO D'INSCRIPTION AU REPERTOIRE GENERAL : 2023 000043
PROCEDURE : 41523011

TRIBUNAL DE COMMERCE DE RODEZ

CHAMBRE DES PROCEDURES COLLECTIVES

JUGEMENT DU 24/01/2023

DEMANDEUR(S) : SELARL FHB, représentée par Me Jean-François BLANC
2, rue d'Athènes
12000 RODEZ

REPRESENTANT(S) : Comparante

DEFENDEUR(S) : M GROS Fabrice, Louis
le Bourg
12200 Monteils

REPRESENTANT(S) : Comparant

COMPOSITION DU TRIBUNAL LORS DU DEBAT ET DU DELIBERE :
PRESIDENT : M. Dominique VAUTHIER
JUGES : M. Benoit BOUGEROL
Mme MATHIEU-CHARRE Pascale

GREFFIER D'AUDIENCE LORS DU DEBAT : Mme Nathalie MOURET, Commis greffier

OBJET : REQUETE DU COMMISSAIRE A L'EXECUTION DU PLAN
Résolution du plan de redressement et prononcé de la liquidation
judiciaire simplifiée (sans poursuite d'activité) - L631-19 et L626-27 al.2
et L644-1

hnu



MOTIFS,

Attendu que suivant jugement en date du 14 avril 2015, le Tribunal de commerce de Rodez a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'égard de Monsieur GROS Fabrice, boulangerie, pâtisserie, le Bourg, 12200 MONTEILS,

Que par jugement en date du 14 juin 2016, le Tribunal de commerce de Rodez a homologué le plan de redressement et a désigné la SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC en qualité de commissaire à l'exécution du plan,

Attendu que par requête en date du 10 janvier 2023, la SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC a sollicité du Tribunal la résolution du plan de continuation et d'apurement du passif dont bénéficie Monsieur GROS Fabrice et sa liquidation judiciaire,

Attendu que le commissaire à l'exécution du plan indique :

- Que le montant du passif a été arrêté, selon ordonnance de Monsieur le Juge-commissaire en date du 19 novembre 2015, à la somme de 102 055.09 euros,
- Que tenant compte de diverses modifications, le passif à apurer dans le cadre du plan ressort à 101 344.79 euros,
- Que conformément à ses engagements, Monsieur GROS a procédé au règlement :
 - o Des créances inférieures à 500.00 euros pour un montant de 262.17 euros,
 - o Des 6 premières échéances annuelles de juin 2017 à juin 2021 pour un montant total de 60 649.62 euros,
- Que la prochaine échéance du plan sera exigible le 14 juin 2023 pour un montant de 10 108.27 euros,
- Que cependant, lors d'un entretien téléphonique intervenu le 5 janvier 2023, confirmé par courrier électronique du même jour, Monsieur GROS l'a informé que :
 - o Tenant l'inflation des matières premières, de l'électricité, du gasoil et du fioul, il n'est plus en mesure de maintenir son activité,
 - o Que l'entreprise enregistre à minima des retards de règlement d'un montant de 11,5 K€,
 - o Qu'il arrêtera son activité à compter du 8 janvier 2023,
 - o Que dans ce contexte, il est contraint de solliciter la résolution du plan dont il bénéficie,

hnm



- Que malgré les efforts fournis par Monsieur GROS depuis plusieurs années, il est contraint de constater que ce dernier a créé un nouveau passif, a décidé d'arrêter son activité et ne sera pas en mesure d'assumer à terme, son plan,
- Que tenant les éléments qui précèdent, il ne peut que :
 - o Constater l'état de cessation des paiements de Monsieur GROS Fabrice,
 - o Solliciter la résolution du plan de continuation dont bénéficie ce dernier.

Qu'il y a lieu, conformément aux dispositions de l'article L.626-27 du Code de commerce de prononcer la résolution du plan de redressement dont bénéficie Monsieur GROS Fabrice et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Attendu qu'il ressort du dossier que l'entreprise peut bénéficier de la procédure de liquidation judiciaire simplifiée prévue par les articles L. 644-1 et suivants du Code de commerce,

PAR CES MOTIFS,

Le Tribunal, statuant, par jugement contradictoire, en matière ordinaire et en premier ressort, après en avoir délibéré conformément à la loi,

Vu les articles L.626-27, L.631-19, R. 626-47 et R.626-48 du Code de commerce,

Vu la requête du commissaire à l'exécution du plan,

Vu les observations de l'ensemble des parties,

Vu l'avis écrit de Madame le Substitut du Procureur de la République,

PRONONCE la résolution du plan de redressement arrêté le 14 juin 2016,

En conséquence, PRONONCE la liquidation judiciaire simplifiée de Monsieur GROS Fabrice, boulangerie, pâtisserie, le Bourg, 12200 MONTEILS,

NOMME Madame Yvette MOISSET en qualité de juge-commissaire et Madame Pascale MATHIEU-CHARRE en qualité de juge-commissaire suppléant,

1204



MET FIN à la mission de la SELARL FHB, représentée par Maître Jean-François BLANC, commissaire à l'exécution du plan,

DESIGNE Maître Christine DAUVERCHAIN, 2, rue ST COME, 34000 MONTPELLIER en qualité de liquidateur,

DESIGNE la SELARL ALARET - ARNAL, Commissaires de justice à VILLEFRANCHE DE ROUERGUE (12) pour procéder aux opérations d'inventaire,

FIXE provisoirement au 24 janvier 2023 la date de cessation des paiements,

FIXE à six mois le délai au terme duquel la clôture de la procédure devra être examinée,

ORDONNE l'accomplissement des mesures de publicités prescrites par Loi,

DIT que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

Ainsi fait, jugé, et prononcé en audience publique, les jour, mois et an que dessus.

Pour le Président Empêché
M. Benoît BOUGEROL



Le Greffier
Mme Nathalie MOURET

